



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,  
Internationales et à la Coopération

DAREIC/17-749-345 du 28/08/2017

**PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÄNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSÉ AU DISPOSITIF «BRIGITTE SAUZAY» - CAMPAGNE 2018**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec la ville hanséatique de Hambourg le 14 juillet 2005 et avec le Land de Basse-Saxe le 4 décembre 2009 l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 12 semaines (nouvelles directives de l'OFAJ depuis le 1er janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4ème à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand. Les élèves devront avoir 14 ans révolus le jour du départ en Allemagne.

Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2018 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, dans leur académie d'origine, lors de la session de rattrapage en septembre. Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Les élèves voyageront en groupe avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

- par les familles et les établissements du Land de Hambourg candidats du 23 mars 2018 au 22 juin 2018,
- par les familles et les établissements candidats du Land de Basse-Saxe du 6 avril 2018 au 29 juin 2018.

En retour, en réciprocité,

- les élèves allemands du Land de Hambourg seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 7 septembre 2018 au 7 décembre 2018,
- les élèves allemands du Land de Basse-Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 7 septembre 2018 au 30 novembre 2018.

**Procédure de candidature :**

Du 4 septembre au 12 octobre 2017 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants devront s'inscrire en ligne sur les deux applications partenaires aux adresses suivantes :

<https://bildung-international.hamburg.de/ac-am-sauzay/>

[http://3080.nibis.de/austausch\\_frankreich/index.php?L=0](http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0)

Avant de renseigner le dossier de candidature, il est conseillé aux élèves, aux familles et aux professeurs de prendre connaissance du cahier des charges de l'inscription et d'imprimer les consignes :

- pour Hambourg les consignes sont indiquées au sein de l'application,
- pour Basse-Saxe les consignes sont jointes en annexe.

*Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.*

### **Présentation et réception à la DAREIC des dossiers de candidatures :**

Les 3 exemplaires du dossier de candidatures (pour les deux Länder) dûment renseignés, datés et signés (parents, élèves, chef d'établissement), accompagnés de la recommandation de l'établissement scolaire sont à :

- présenter non agrafés dans trois sous chemises pour chaque Land
- renvoyer par le chef d'établissement à la DAREIC à l'attention de Marie-Pierre **Hanvic** **pour le 17 octobre 2017, délai de rigueur.**

Les dossiers de candidatures qui seront reçus à la DAREIC sont considérés comme validés par les chefs d'établissement.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- pour le Land de Hambourg : à partir du 12 décembre 2017
- pour le Land de Basse-Saxe : à partir du 12 décembre 2017.

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Les élèves et les familles sont invités à attendre les résultats avant d'engager une démarche individuelle de recherche de correspondant.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui mentionne notamment : l'appréciation générale sur le séjour, sur l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, des indications sur les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et interculturels et éventuellement les problèmes rencontrés.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage – peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay. Les modalités d'inscription en ligne à cette subvention seront communiquées aux familles lors des résultats de la création des binômes.

### **Aspects pédagogiques :**

#### **a- critères de choix pour les candidatures : les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :**

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.**
- leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées.

*Il est recommandé aux professeurs d'allemand des classes de 2<sup>nde</sup> de bien vouloir prendre l'attache de leurs collègues du collège avant de valider les candidatures présentées par leurs élèves.*

**b- suivi pédagogique :**

-les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;

-le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;

-ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours.

Dans toute la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire.

Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle.

L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe. Le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

**Conseils pour remplir le dossier de candidature :**

**Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour deux trimestres d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. Les informations doivent être sincères et sont tenues confidentielles.**

**NB :** Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par les deux Länder Hambourg et Basse-Saxe, les établissements de l'académie ayant un ou plusieurs établissements partenaires allemands s'efforceront de les solliciter afin que leurs élèves ayant fait acte de candidature puissent mener à bien leur projet de mobilité « Sauzay ». Dans ce cas, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour de manière individuelle.

**En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## ANNEXE

Programme Sauzay 2018  
dans le cadre  
Partenariat académique le Land de Basse Saxe  
**Procédure pour la saisie en ligne du dossier de candidature  
du 1er septembre 2017 jusqu'au 12 octobre 2017**

Lien de l'application en ligne pour saisir le dossier de candidature :

[http://3080.nibis.de/austausch\\_frankreich/index.php?L=0](http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0)

Une fois la connexion établie :

-cliquer sur le carré bleu en haut de la page « français » lire le document  
puis

-cliquer sur le crayon (à gauche de la page) pour accéder au dossier de candidature

-vous êtes un élève de France

-votre académie d'origine est l'académie d'Aix-Marseille

-l'élève avec ses parents doit saisir le dossier de candidature :

les éléments portés dans ce dossier doivent correspondre au profil du candidat. Ce sont ces informations qui permettront la création du binôme avec un élève allemand.

Tous les items doivent être renseignés (si pas d'éléments il convient d'indiquer : néant)

A l'étape n° 2, il faut être en mesure de télécharger **une photo d'identité couleur (récente), c'est obligatoire.**

**L'application vous permet avant de valider votre saisie de faire des modifications.**

**Egalement avant de valider, il convient d'imprimer votre dossier de candidature ainsi que le document concernant l'avis de votre établissement scolaire.**

Dès lors, il conviendra de remettre ce dossier, en 3 exemplaires non agrafés dans une sous-chemise, à votre professeur d'allemand, qui devra ainsi que le chef d'établissement, y apposer leur recommandation.

Le chef d'établissement devra faire parvenir **pour le 17 octobre 2017 au plus tard** ce dossier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille  
DAREIC  
A l'attention de Marie-Pierre Hanvic  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les services académiques vérifieront la création des binômes proposés par nos homologues de Basse-Saxe, après cette validation l'élève recevra (à partir du 12 décembre 2017) sur son adresse électronique le code de son partenaire ; il pourra alors se rendre à nouveau sur l'application à la rubrique « code partenaire » saisir ce code et l'envoyer comme indiqué pour avoir connaissance du profil du correspondant attribué.

**Rappel des dates des séjours :**

**Les élèves français séjourneront en Basse-Saxe du 6 avril 2018 au 29 juin 2018.**

**Les élèves allemands séjourneront dans l'académie d'Aix-Marseille du 7 septembre 2018 au 30 novembre 2018.**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération auprès de :

[marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr)

conseil : adresse électronique utilisée normalement par l'élève : les parents sont vivement invités à vérifier avec leur enfant les informations qui seront adressées sur celle-ci.